



Projet de Service

2025 – 2029

SOMMAIRE

La méthode d'élaboration du projet de service	3
Présentation synthétique	4
1^{ère} partie – L'état des lieux	5
I - Les entreprises adhérentes et leurs salariés	5
1 - Le nombre d'entreprises et de salariés	5
2 - La taille des entreprises adhérentes	5
3 - Les secteurs d'activité des entreprises	6
4 - Les nouveaux adhérents et les radiations	8
5 - L'implantation géographique et les lieux de visite	9
II - L'équipe de santé au travail	10
1 - Les métiers de l'équipe	10
2- L'effectif moyen suivi par médecin	10
III – Les actions auprès des entreprises et des salariés	11
1 – Le suivi individuel des salariés	11
2 – Les actions en milieu de travail (AMT)	14
3 – La prévention de la désinsertion professionnelle	16
IV - Les actions transversales réalisées par le service	17
2^{ème} partie - Le diagnostic	18
3^{ème} partie – Les priorités	20
Troubles Musculo-squelettiques (TMS)	21
Risques psychosociaux (RPS)	22
Risque chimique	24
Les risques du BTP	25
Prévention de la désinsertion professionnelle	26
Santé publique (dont addictions)	27
Saisonniers	28
Veille sanitaire / études	29
4^{ème} partie - Le suivi	30
ANNEXES	31



La méthode d'élaboration du projet de service

Le projet de service a été élaboré en collaboration avec toute l'équipe pluridisciplinaire, coconçu et validé par la Commission Médico-Technique (CMT).

Il a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 28 août 2025 et par la Commission de contrôle en date du 28 août 2025.

Il tient compte des thématiques promues par le PRST 4 (2021-2025) et est structuré de manière à anticiper les axes de travail du CPOM et du PRST 5 lorsqu'ils auront été élaborés.

Il tient compte de la loi du 2 août 2021, qui appuie et redéfinit le rôle des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPSTI) dans leurs missions d'accompagnement et de conseil auprès des employeurs et de leurs salariés en matière de prévention. En particulier, chaque action dans le projet de service de l'ASTPB tend à répondre aux trois objectifs suivants :

- améliorer le suivi individuel des salariés
- renforcer la prévention des risques professionnels en entreprise
- prévenir la désinsertion professionnelle



Présentation synthétique des priorités du projet de service

*Un projet de service pour répondre
aux besoins des entreprises adhérentes, en lien avec le CPOM et le PRST 4 (et 5)*

8 thématiques prioritaires
se voulant répondre à
3 axes structurants

> Axe : **Suivi individuel de l'état de santé des salariés**

> Axe : **Prévention des risques professionnels**

> Axe : **Prévention de la désinsertion professionnelle**

- TMS
- RPS
- Risque chimique
- Amiante, silice, chutes pour le BTP
- Prévention de la désinsertion professionnelle
- Santé publique (dont addictions)
- Saisonniers
- Veille sanitaire / études



1^{ère} partie – L'état des lieux

I - Les entreprises adhérentes et leurs salariés

1 - Le nombre d'entreprises et de salariés

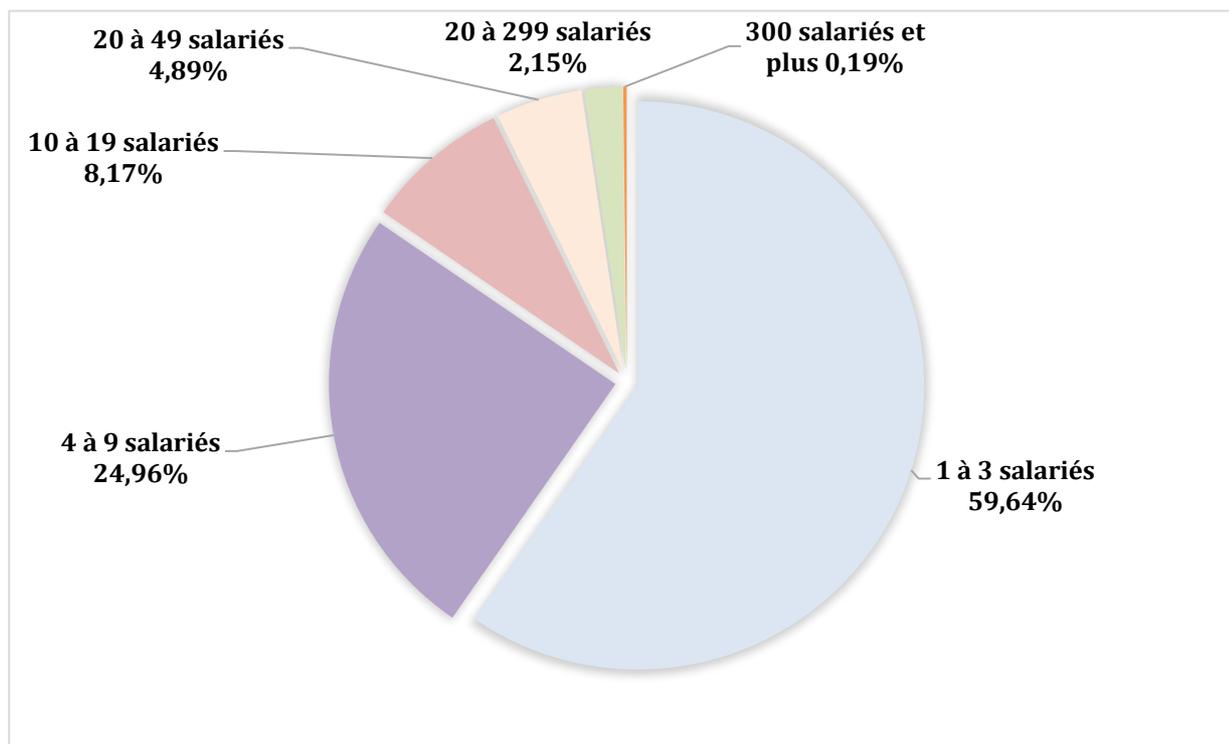
	Nombre d'entreprises	Pourcentage d'évolution annuelle	Nombre de salariés	Pourcentage d'évolution annuelle
2020	2 433	+ 0,53%	20 645	+1,45 %
2021	2 622	+ 7,80 %	21 168	+ 2,50 %
2022	2 690	+ 2,70 %	21 310	+ 1 %
2023	2 746	+ 2 %	21 218	-0,7 0%
2024	2 656	-3.28 %	20 866	-1,66 %

Pas de modification significative des effectifs entre 2020 et 2024.

2 - La taille des entreprises adhérentes

Taille des entreprises par classe d'effectifs de salariés	Nombre d'adhérents en 2024	Pourcentage	Nombre total de salariés en 2024	Pourcentage
1 à 3 salariés	1 584	59,64 %	2 323	11,13 %
4 à 9 salariés	663	24,96 %	3 885	18,62 %
10 à 19 salariés	217	8,17 %	2 855	13,68 %
20 à 49 salariés	130	4,89 %	3 934	18,86 %
50 à 299 salariés	57	2,15 %	5 688	27,26 %
300 salariés et plus	5	0,19 %	2 181	10,45 %
TOTAL	2 656	100 %	20 866	100 %

Répartition des entreprises adhérentes par taille



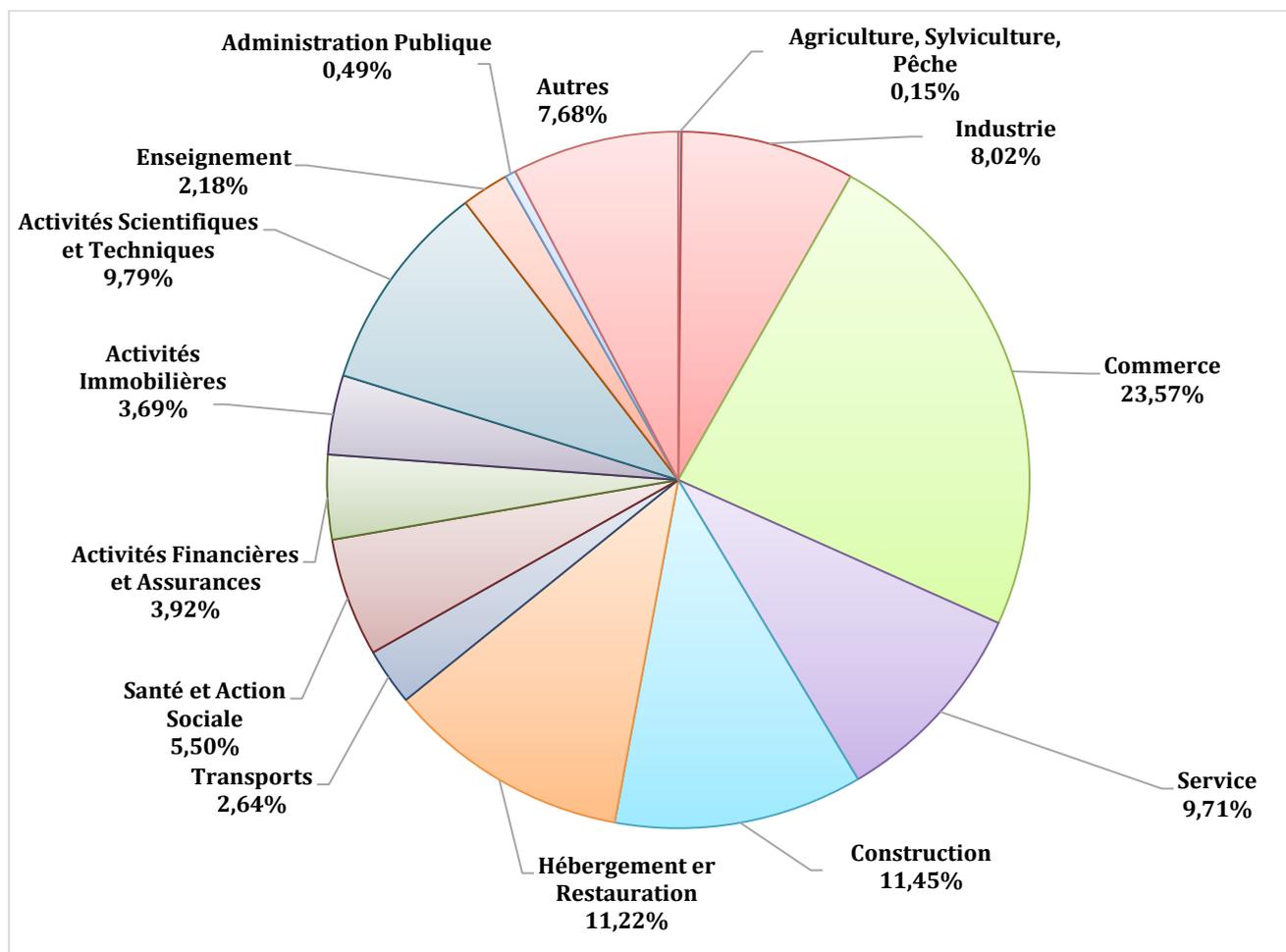
Près de 60 % des entreprises adhérentes au service (59,43%) ont moins de 4 salariés (chiffre stable en comparaison avec les 5 années précédentes), mais elles n'emploient que 11,24 % des salariés suivis par le service.

Les 62 entreprises de plus de 50 salariés ne représentent que 2,30 % des entreprises, mais elles emploient 37,56 % des salariés suivis par le service.

3 - Les secteurs d'activité des entreprises

Secteur d'activité (selon catégories de code NAF)	Nombre d'adhérents en 2024	Pourcentage	Nombre de salariés en 2024	Pourcentage	Nombre moyen de salariés par entreprise
Agriculture, sylviculture	4	0,15%	6	0,03%	1,50
Industrie	213	8,02%	3 623	17,36%	17,01
Commerce	626	23,56%	3 687	17,67%	5,89
Service	258	9,71%	1 642	7,87%	6,36
Construction	304	11,45%	1 815	8,70%	5,97
Hébergement et restauration	298	11,22%	1 512	7,25%	5,07
Transport	70	2,64%	1 594	7,64%	22,77
Santé et action sociale	146	5,50%	2 341	11,22%	16,03
Activités financières et assurance	104	3,92%	495	2,37%	4,76
Activités immobilières	98	3,69%	270	1,29%	2,76
Activités scientifiques et techniques	260	9,79%	1 101	5,28%	4,23
Enseignement	58	2,18%	395	1,89%	6,81
Administration publique	13	0,49%	804	3,85%	61,85
Autre	204	7,68%	15 81	7,58%	7,75
TOTAL	2 656	100,00%	20 866	100 %	7,86

Répartition des entreprises adhérentes par secteur d'activité



Aucune entreprise de travail temporaire (intérim) n'adhère à notre Association ; ce secteur d'activité nécessite un agrément spécifique.

Les secteurs d'activité les plus représentés sont :

- le commerce avec 23.57 % des entreprises et 3 687 salariés (17.67 %),
- l'industrie avec 8 % des entreprises, mais 3 687 salariés (17.36 %).

Les plus grosses entreprises se retrouvent dans les transports, la santé et l'action sociale, l'industrie, l'administration publique qui sont proches d'une moyenne de 18 salariés par entreprise.

Les autres secteurs rassemblent de petites entreprises avec une moyenne du nombre de salariés par entreprise inférieure à 5.5 salariés.

4 - Les nouveaux adhérents et les radiations

Année Adhésions	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés
2020	237	721
2021	330	996
2022	328	1 006
2023	285	616
2024	235	1 491

En 2024, la taille moyenne des nouveaux adhérents est de 6.3 salariés par entreprise.

Année Radiations	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés
2020	160	646
2021	153	528
2022	265	447
2023	242	338
2024	294	1 260

En 2024, La taille moyenne des entreprises radiées est de 4.3 salariés par entreprise.

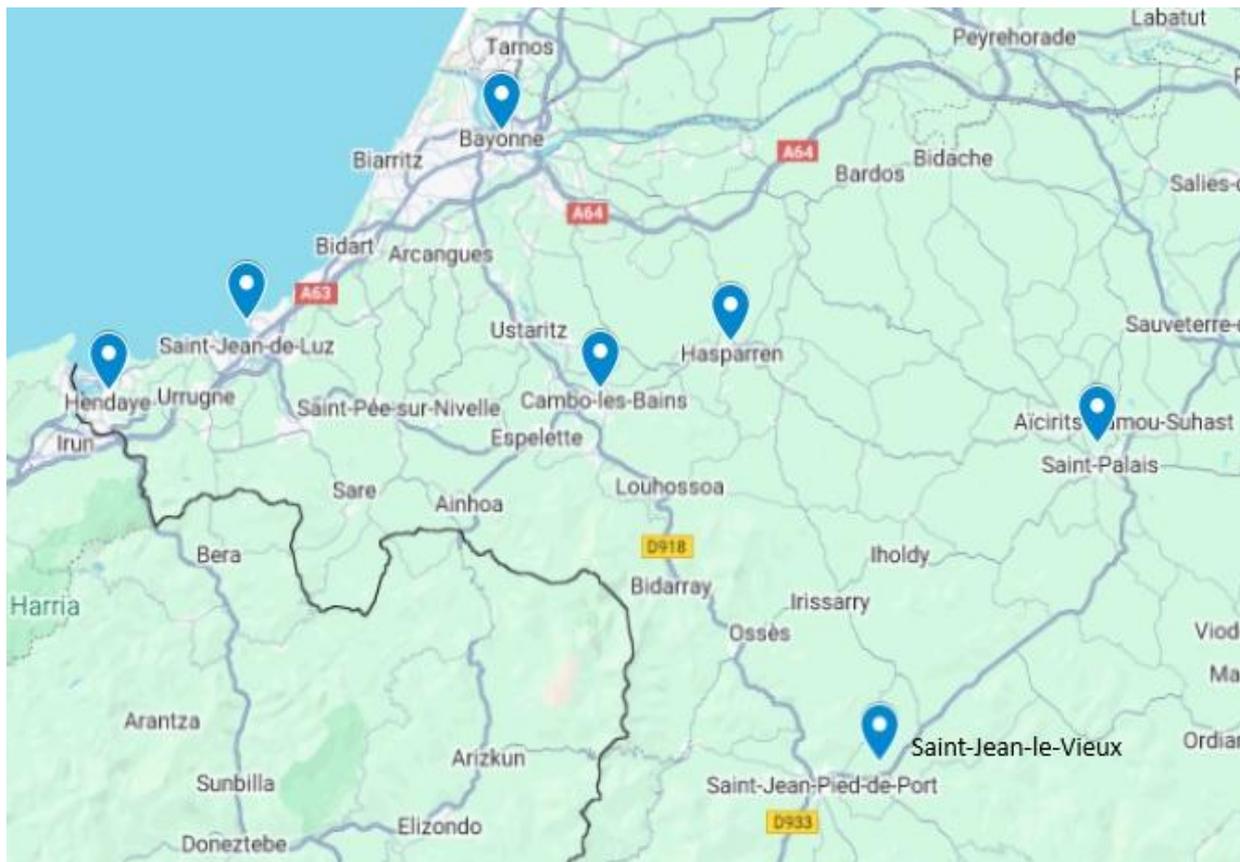
Le nombre d'entreprises nouvelles adhérentes et de radiations est du même ordre de grandeur : plus de 230 entreprises. En 2024, le nombre d'entreprises ayant été radiées a été plus important que les années précédentes.

Ce mouvement d'entreprises et de salariés représente chaque année environ 10 % des entreprises adhérentes.

A noter en 2024, la radiation d'entreprises qui du fait de leur changement de raison sociale ont dû réadhérer, d'où le nombre important de salariés ayant adhéré ou ayant été radiés.

Parmi, les nouveaux adhérents il est à noter qu'un tiers (23 %) n'est déjà plus adhérent 2 ans après leur adhésion.

5 - L'implantation géographique et les lieux de visite



Les centres	Nombre d'entreprises	Pourcentage	Nombre de salariés	Pourcentage
Bayonne	1 570	59,10 %	10 837	51,93 %
Cambo les Bains	65	2,45 %	382	1,83 %
Hasparren	56	2,11 %	166	0,80 %
Hendaye	131	4,93 %	657	3,15 %
St Jean de Luz	670	25,23 %	4 098	19,64 %
St Jean le Vieux	83	3,13 %	279	1,34 %
St Palais	62	2,33 %	445	2,13 %
Centres en entreprise	19	0,72 %	4 002	19,18 %
Total	2 656	100,00 %	20 866	100,00 %

Une forte proximité avec les entreprises

En raison de temps de transport important, le service a renforcé sa proximité avec les entreprises avec :

- **1 centre principal à Bayonne** proche des très nombreuses entreprises de l'agglomération qui assure le suivi de 58 % des entreprises et de 52 % des salariés,
- **1 centre fixe sur Saint Jean de Luz** qui assure le suivi de plus de 25 % des entreprises et de 20 % des salariés
- **5 centres annexes** qui assurent un maillage du secteur côtier et rural qui assurent le suivi d'environ 15 % des entreprises et de 10 % des salariés,
- **Des centres d'entreprise** pour les plus grandes qui assurent le suivi de 1,8 % des entreprises et de 20 % des salariés.

Ainsi, en plus de la proximité géographique, le service propose une proximité avec les lieux de travail en suivant 20 % des salariés directement dans leur entreprise.

II - L'équipe de santé au travail

1 - Les métiers de l'équipe

En ETP	2020	2021	2022	2023	2024
Médecins du travail	4.6	5.2	6.6	6	6
IDEST (infirmières)	4	4.2	4.2	3	3.65
IPRP	4.2	4.2	5.2	4.1	4
ATST	1	1	1	1	1
AST	3.8	4.1	4.2	4.2	4.2

Fonctions supports : deux personnes

Les perspectives de départs à la retraite dans les 5 ans à venir :

- 1 médecin
- 2 secrétaires médicales

Le service maintient ainsi au sein de l'équipe pluridisciplinaire une forte présence médicale dans un contexte national difficile qui connaît une baisse importante de la démographie médicale.

2- L'effectif moyen suivi par médecin

	2020	2021	2022	2023	2024
Médecins du travail (en ETP)	4,6	5,2	6,6	6	6
Effectif total de salariés suivis	20 701	21 183	21 365	21 231	20 866
Effectif moyen suivi par ETP de médecin du travail	4 500	4 074	3 237	3 539	3 478

L'effectif suivi par médecin paraît acceptable grâce notamment à la présence d'IDEST.

Le nombre moyen de salariés suivis par ETP de médecin du travail a baissé depuis 2020, dû au nombre de médecins ETP plus important.

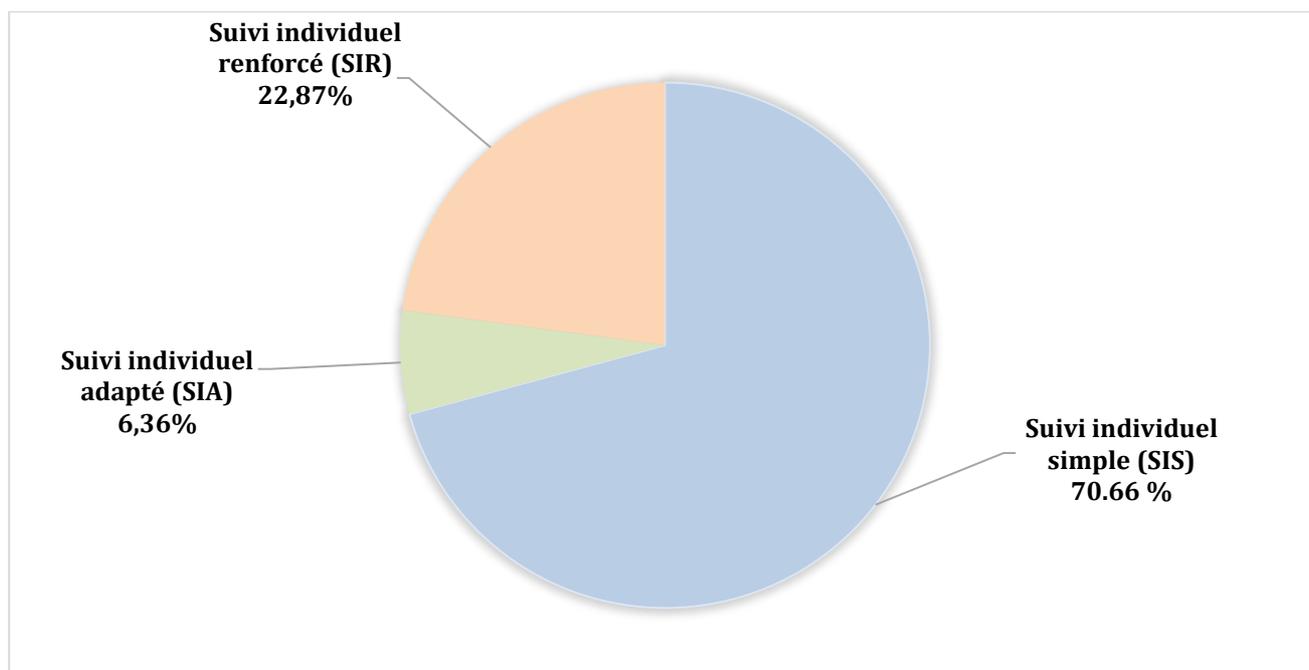
III – Les actions auprès des entreprises et des salariés

1 – Le suivi individuel des salariés

> Les salariés selon le type de surveillance

		2024		
Type de suivi (déclaration des employeurs en 2024)		Périodicité	Nombre de salariés	Pourcentage
Suivi individuel simple (SI)		5 ans	14 768	70.66 %
Suivi individuel adapté (SIA)	Suivi individuel adapté par IDEST ou médecin (SIA)	3 ans	687	3.33 %
	Suivi individuel adapté uniquement par médecin (SIA – MT)	3 ans	640	3.11 %
Suivi individuel renforcé (SIR)	Suivi individuel renforcé à 2 ans (SIR)	2 ans	4 724	22.67 %
	Suivi individuel renforcé annuel (SIR-a)	1 an	47	0,23 %
Total			20 866	100 %

Répartition des types de suivi

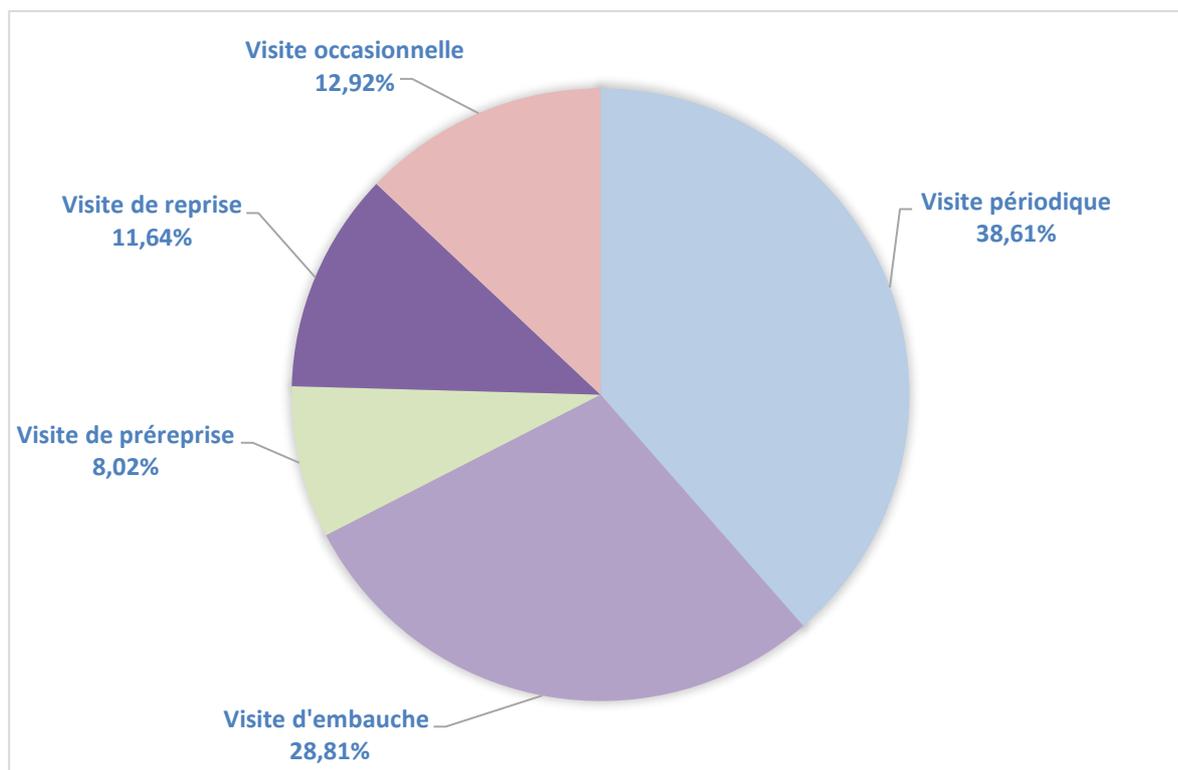


Une majorité des salariés (70.66 %) est placée en suivi individuel simple.

> Les différents types de visites

Type de visite (visites réalisées par les médecins et les IDEST)	2020	2021	2022	2023	2024	Pourcentage de variation entre 2020 et 2024	Répartition des types de visites en 2024
Visites périodiques	2 240	2 979	2 979	4 731	4 286	91,34%	38.61 %
Visites d'embauche	3 026	3 751	4 082	4 169	3 199	5,72%	28.81 %
Visites de reprise	1 528	1 478	1 472	1 370	1 292	-15,45%	11.64 %
Visites de pré-reprise	649	593	754	854	891	37,29%	8.02 %
Visites occasionnelles	1 540	1 141	1 297	1 401	1 435	-6,82%	12.92 %
Total	8 983	9 942	10 584	12 525	11 103	23,60%	100,00 %

Répartition des différents types de visites



A noter que 29 % des visites réalisées par l'Association sont des visites d'embauche.

Les visites périodiques sont devenues minoritaires et ne représentent plus que 38% des visites.

> Les différents types de visites selon les professionnels de santé

Type de visite en 2024 selon le métier	Médecins du travail	Pourcentage	IDEST	Pourcentage
Visites périodiques	2 402	31.18 %	1 884	55.44 %
Visites d'embauche	1 693	21.98 %	1 506	44.32 %
Visites de reprise	1 284	16.66 %	8	0.24
Visites de pré-reprise	891	11.56 %	-	-
Visites occasionnelles	1 435	18.62 %	-	-
Total	7 705	100,00 %	3 398	100,00 %

Répartition des visites en 2024 selon les métiers	Nombre de visites	Pourcentage
Médecins du travail	7 705	69.40 %
Infirmières	3 398	30.60 %
Total	11 003	100,00%

Nombre de visites par ETP en 2024	Nombre de visites	Nombre d'ETP	Moyenne du nombre de visites par ETP
Médecins du travail	7 705	6	1 284
Infirmières	3 398	3.65	931

> Les aptitudes / restrictions / aménagement de poste

Le nombre d'aménagements de poste, de restrictions d'aptitude, d'inaptitudes, selon les catégories existantes du service.

Apte avec aménagement de poste + apte avec restriction : 166

- 49 SI
- 20 SIA
- 97 SIR

Nombre d'aménagement de poste : 176

- 112 SI
- 42 SIA
- 22 SIR

Inaptitudes en 2024 : 179

- 108 SI
- 23 SIA
- 48 SIR

Nombre de salariés pris en charge par une assistante sociale : 118

Nombre de salariés pris en charge par une psychologue : 182

2 – Les actions en milieu de travail (AMT)

881 AMT en 2024

- 575 entreprises concernées

AMT réalisées en 2024 par moyen utilisé pour leur réalisation (Thésaurus AMT Moyens)	Nombres d'actions menées	Nombres d'entreprises bénéficiaires
Analyses / Etude de poste	287	180
Animation / Sensibilisation	60	166
Conseil	311	61
Fiches d'entreprise	135	127
Métrologie	10	8
Participation, notamment CHSCT (ou CSE si déjà constitué)	78	33
Total	881	575
Autre (rédaction, suivi, formation...)	524	Difficile de déterminer le nombre
Total	1 405	575

- 11 383 salariés bénéficiaires

> Les AMT par taille d'entreprise

MT par taille d'entreprise en 2024	Nombre d'AMT	Pourcentage
Moins de 9 salariés	298	33.82 %
de 10 à 19 salariés	117	13.28 %
de 20 à 49 salariés	137	15.55 %
De 50 à 499 salariés	316	35.87 %
Plus de 500 salariés	13	1,48 %
Total	881	100 %

Le service propose une répartition équilibrée des AMT entre les petites entreprises qui sont nombreuses et qui emploient peu de salariés et les plus grandes entreprises moins nombreuses qui emploient beaucoup de salariés. Les AMT vers les plus petites entreprises restent une priorité du service.

> Les AMT par secteur d'activité

AMT par secteur d'activité en 2024	Nombre d'AMT	Pourcentage
Industrie	148	16.80 %
Commerce	136	15.43 %
Services	79	9.87 %
Construction	127	14.42 %
Hébergement et restauration	54	6.13 %
Transports	83	9.42 %
Santé et Action Sociale	87	9.87 %
Activités financières et assurances	30	3.41 %
Activités immobilières	3	0.34 %
Activités scientifiques et techniques	45	5.11 %
Enseignement	15	1.70 %
Administration publique	45	5.11 %
Autre	29	3.29 %
Total	881	100 %

> Les AMT par catégorie de métier

AMT par métier en 2024	Nombre d'AMT	Pourcentage
Médecins du travail	531	60.27 %
IDEST	106	12.03 %
IPRP	222	25.20 %
ATST	22	2.50 %
Total	881	100 %

Les principaux types d'activités par métier :

- . **Médecin du travail** : étude de poste, CSSCT, conseil, fiche d'entreprise...
- . **IDEST** : fiche d'entreprise, sensibilisation, vaccination, étude de poste...
- . **IPRP / ATST** : fiche d'entreprise, étude de poste, évaluation des risques, CSSCT...

> Les fiches d'entreprises

Etat de réalisation des FE en 2024	Nombre d'entreprises concernées	Pourcentage	Nombre de salariés concernés	Pourcentage
Entreprises avec FE	1 530	57,61%	16 818	80,60%
Entreprises sans FE	1 126	42,39%	4 048	19,40%
Total	2 656	100%	20 866	100%

135 fiches d'entreprise travaillées en 2024 :

- 71 créations de fiche d'entreprise
- 64 mises à jour de fiches d'entreprise

3 – La prévention de la désinsertion professionnelle

> La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Après plusieurs mois de co-construction en interne puis en lien avec les partenaires extérieurs (CAP EMPLOI, CARSAT, Agefiph, UEROS, ARI Insertion, CEP, ...), la cellule PDP de l'ASTPB est pleinement effective depuis novembre 2023. Aussi, le bilan s'appuie sur les données de la période de novembre 2023 à décembre 2024.

- Depuis sa création et jusqu'à fin 2024, la cellule PDP s'est réunie 16 fois.
- Au cours de ces séances, une file active de 15 situations de désinsertion professionnelle ont été traitées.
- Dans ce cadre, l'assistante sociale a réalisé 12 rendez-vous avec les salariés concernés.
- La psychologue du travail a réalisé 18 rendez-vous.
- 13 actions collectives ont été menées, dont la participation au RAME 64¹, et divers évènements à destination des employeurs (réunions d'information, sensibilisations, etc. – cf. ANNEXE Bilan 2020-2024 - Maintien en emploi / prévention de la désinsertion professionnelle

¹ Réseau des Acteurs du Maintien dans l'Emploi des Pyrénées Atlantiques

IV - Les actions transversales réalisées par le service

Les supports de prévention

Le service réalise des supports de prévention pour sensibiliser les entreprises et leurs salariés à des thématiques de prévention.

Supports sur des risques :

- Bruit
- Canicule
- Eclairage des locaux
- Manutention manuelle
- Risque biologique
- Travail sur écran
- Risques psychosociaux
- Travail et nutrition
- Travail et sommeil

Supports sur des métiers :

- Carrossier
- Mécanicien
- Préparateur
- Peintre
- Aide à domicile
- Employé de collectivité

Supports sur des catégories de travailleurs :

- Travailleurs saisonniers
- Jeunes travailleurs
- Travailleurs de nuit
- Travailleurs handicapés
- Travailleurs isolés

Supports sur la gestion des secours :

- Affichage obligatoire
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Trousse de secours

Les partenariats

- DREETS
- ISCIPA
- Assurance maladie
- CAP EMPLOI
- OPPBTP
- Laboratoire de chimie de la CARSAT
- Ingénieurs et contrôleurs de la CARSAT
- ARACT/ANACT
- Fédérations professionnelles
- Autres SPSTI / PRESANSE
- Associations de prévention (Alcooliques Anonymes, Bizia, Prévention Routière, ANPAA...)
- Hôpital de Bayonne
- ...



2^{ème} partie - Le diagnostic

Suivi individuel de l'état de santé des salariés

> Points forts

- La proximité avec les entreprises :
 - Un maillage de centres annexes
 - 19 % des salariés sont vus en entreprise
- Effectifs suivis de 3500 salariés en moyenne par médecin du travail : qualité de prise en charge dans le suivi individuel des salariés
- Nombre toujours croissant de visites de reprise et de pré-reprise : adaptation en temps réel aux besoins de nos entreprises en matière de suivi médical. Prise en charge de plus en plus précoce des situations de désinsertion professionnelle.

> Points à renforcer

- La saisie des inaptitudes et restrictions d'aptitudes dans le logiciel métier doit être améliorée, pour une meilleure traçabilité
 - ➔ Piste d'action : nouveau logiciel métier mis en œuvre en 2025 (uEgar) et mise en place d'une procédure qui permettra d'améliorer la saisie de ces données et ainsi d'en assurer une meilleure fiabilité, notamment pour nos partenaires

Prévention des risques professionnels

> Points forts

- 33 % des actions en milieu de travail portent sur les entreprises de moins de 10 salariés, qui correspondent à 30 % de l'effectif total suivi.
- Les actions en milieu de travail en nombre le plus important concernent les secteurs d'activité les plus touchés en matière d'AT/MP : industrie, services, commerce, santé et action sociale.
- Près des 2/3 des entreprises sont dotées d'une fiche d'entreprise

> Points à renforcer

- Le pourcentage d'actions en faveur des petites entreprises doit être augmenté. En effet, si leurs effectifs représentent 30 % de l'effectif total suivi par l'ASTPB, le nombre d'adhérents représente, lui, 85 % du nombre total d'entreprises adhérentes.
 - ➔ Piste d'action : des actions collectives de sensibilisation par secteur d'activité, avec communication spécifique seront développées.
- Le secteur du BTP, pourvoyeur d'AT-MP est à investir.
 - ➔ Piste d'action : partenariat contractualisé avec l'OPPBTB depuis 2024.
- Le nombre de fiches d'entreprises effectuées et leur fréquence de mise à jour doivent être améliorés.
 - ➔ Piste d'action : l'ASTPB est en ordre de marche, via la certification, pour répondre aux attendus de la loi de 2021 en matière d'objectifs et de délai concernant la fiche d'entreprise (année d'adhésion, mise à jour tous les 4 ans).

Prévention de la désinsertion professionnelle

> Points forts

- Une cellule PDP effective, pluridisciplinaire et proactive vis-à-vis des partenaires extérieurs.

> Points à renforcer

- Favoriser le réflexe d'orientation des salariés par les médecins du travail afin de solliciter la cellule en amont des situations de désinsertion professionnelle.
- Multiplier les actions collectives à destination des adhérents, en lien avec les partenaires extérieurs.



3^{ème} partie – Les priorités

Les thématiques prioritaires du projet de service 2025-2029 ont été définies à partir :

- De l'état des lieux et du diagnostic,
- Du bilan des Fiches actions du projet de service 2020-2024 (cf. ANNEXES),
- Des priorités du Plan Régional Santé Travail de la Nouvelle Aquitaine et du CPOM,
- Des besoins remontés par les adhérents,
- De l'expertise des professionnels de santé au travail membres de la CMT et de leur connaissance des entreprises adhérentes et de l'état de santé de leurs salariés.

Le présent document s'inscrit dans la continuité du précédent (Projet de service 2020-2024), avec une volonté de poursuivre les thématiques engagées, tout en tenant compte des nouveaux enjeux de santé (risque chimique, silice, sédentarité, etc.) et du renforcement du rôle des Services de Prévention et de Santé au Travail au sens de la loi du 2 août 2021.

8 thématiques prioritaires ont été définies et sont décrites ci-après sous forme de « Fiches action » :

- Troubles musculosquelettiques
- Risques psychosociaux
- Risque chimique
- Amiante, silice, chute BTP
- Prévention de la désinsertion professionnelle
- Santé publique
- Saisonniers
- Veille sanitaire / études

Elles s'appuient sur une large dynamique partenariale et une démarche de suivi.

Il est entendu que les actions définies par thématique viennent compléter le fonctionnement quotidien du SPSTI, qui s'attache à assurer les missions de l'offre socle définies par la loi du 2 août 2021 (le service ne propose pas d'offre complémentaire), dans une logique de prévention primaire et d'équité de traitement envers tous les adhérents.

A ce titre, l'ASTPB fait systématiquement état de son bilan annuel aux instances idoines (DREETS, CMT, Conseil d'Administration, Commission de Contrôle, etc.) et diffuse :

- L'état de réalisation du socle de service de l'année écoulée
- L'état de réalisation du projet de service
- L'état de réalisation des engagements du SPSTI et des autres signataires du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)



Troubles Musculo-squelettiques (TMS)

> Objectif

Prévenir les TMS dans un cadre de prévention globale auprès de secteurs particulièrement exposés

> Motifs

- Les TMS sont un risque à l'origine d'une part importante des inaptitudes,
- L'engagement dans une action du PRST,
- Une pathologie omniprésente en santé au travail et une cause importante de maladies professionnelles.

> Actions

- **Informier, sensibiliser employeurs et salariés** sur le sujet des troubles musculosquelettiques lors des interventions en entreprise, du suivi individuel des salariés, et à travers le programme annuel de sensibilisations.
- **Favoriser les synergies avec les autres acteurs** de la santé et de la sécurité au travail sur cette thématique (CARSAT, Assurance Maladie, OPPBTP, INRS, etc.) pour mener des actions en inter et intra-entreprises.
- **Participer au PRST4 et PRST 5** sur la thématique des TMS.
- **Cibler les secteurs d'activité pourvoyeurs de maladies professionnelles et les entreprises demandeuses d'accompagnement** sur ce sujet. Deux secteurs d'activité sont d'ores et déjà identifiés comme à risque et/ou en demande d'accompagnement : les hypermarchés-supermarchés et l'hôtellerie, en particulier l'hôtellerie de luxe.
- **Accompagner le déploiement**, lorsque la situation de travail le nécessite, **d'exosquelettes**.
- **Lutter contre la sédentarité**, en particulier dans le secteur tertiaire.

> Indicateurs

- Nombre de sensibilisations sur les TMS, collectives et intra-entreprises réalisées, avec précision sur acteurs associés
- Nombre d'entreprises concernées et secteur d'activité
- Nombre de salariés sensibilisés et profils
- Nombre d'accompagnements, études de postes et conseils effectués en lien avec la mise en place d'exosquelettes
- Nombre de sensibilisations effectuées sur le sujet de la sédentarité

> Calendrier

2025-2029 :

- Programme annuel de sensibilisations à destination de tous les adhérents, comportant au moins une session par an sur le sujet des troubles musculosquelettiques
- Sensibilisations intra-entreprises, à la demande des employeurs
- Au moins une action pour le secteur de la grande distribution
- Au moins une action pour le secteur de l'hôtellerie
- Diffusion d'information sur les limites des exosquelettes (cf. INRS) et accompagnement des entreprises le demandant

> Référent

Keti SALLABERRY, IPRP Ergonome



Risques psychosociaux (RPS)

> Objectif

Renforcer la prévention des RPS en entreprise et dans le suivi individuel des salariés

> Motifs

- Un risque à l'origine d'une part de plus en plus importante des inaptitudes
- L'engagement dans une action du PRST
- Une cause importante et croissante de situations de désinsertion professionnelle

> Actions

- **Réaliser des sensibilisations** : thématiques à définir (violences externes, internes, dernières jurisprudence, formes de harcèlement, management toxique, charge de travail, nouvelles formes d'organisation du travail, ...)
- **Accompagner les entreprises à l'évaluation des RPS**
- **Développer des outils pratiques** à destination des entreprises, des salariés ou des professionnels de l'ASTPB (création et/ou diffusion). Sondage interne pour revue des outils ASTPB existants et retour d'expérience, identification des besoins.
Exemple : mise au point d'une méthode d'intégration des RPS au DUERP (incluant outils INRS, OPPBTP, ASTPB, etc.)
- **Former le personnel de l'ASTPB** : par exemple, formation sentinelle (réseau prévention suicide), sensibilisation aux RPS (rappel) pour les médecins du travail, IDEST, IPRP, ...
- **Développer et maintenir des partenariats sur la thématique** : participation à évènements ou actions coorganisées...
- **Proposer une prestation de soutien psychologique auprès des entreprises à la suite d'un évènement grave**
- **Procéder à une révision de la prise en compte des RPS dans l'outil DUERP ASTPB (cf. fiche méthode d'intégration des RPS au DUERP)**. Tester l'outil et réaliser un retour d'expérience.
- **Valider en CMT la nouvelle méthode d'identification des RPS dans le Fiche d'entreprise**. Réaliser un retour d'expérience.
- **Améliorer la prise en compte des RPS lors du suivi individuel des salariés** :
 - Saisie de la rubrique « Vécu au poste de travail » lors des visites médicales (quantification de la satisfaction, du stress ressenti, mention d'items requêttables)
 - Utilisation d'outils d'aide au repérage des RPS

> Indicateurs

- Nombre de sensibilisations / nombre de participants (dont saisonniers) / nombre d'entreprises bénéficiaires
- Nombre d'entreprises accompagnées pour le DUERP / nombre de DUERP mis à jour avec plan d'action
- Nombre d'outils pratiques créés / diffusés
- Nombre d'heures de formation suivies et nombre de salariés ASTPB
- Nombre de participations à des évènements ou actions coorganisées avec autres acteurs

- Nombre d'entreprises accompagnées à la suite d'un évènement grave / nombre de salariés vus
- Nombre d'entreprises sensibilisées à l'intégration des RPS dans le DUERP
- Nombre de Fiches d'entreprises réalisées intégrant les RPS
- Nombre de rubriques « Vécu au travail » saisies

> Calendrier

- 2025 - 2029

> Référent

- Olivier COURTEAUD / IPRP



Risque chimique

> Objectif

Renforcer la prévention du risque chimique notamment auprès des TPE

> Motifs

- L'engagement dans une action du PRST
- La poursuite d'une action du précédent projet de service
- La réalisation d'actions auprès de TPE

> Actions

- **Définir une stratégie d'accompagnement des adhérents sur le risque chimique** : identification et évaluation des risques, analyse des rapports de mesures d'exposition, métrologie indicative, surveillance biologique
- **Systematiser la demande de FDS (Fiches de données de sécurité) lors des Actions en milieu de travail**
- **Poursuivre le déploiement de Toxilist dans le service**, intégrer les synthèses de Toxilist dans les Fiches d'entreprise
- **Mener des sensibilisations sur le risque chimique**
- **Renforcer les compétences en métrologie atmosphérique et surfacique de l'équipe IPRP**
- **Promouvoir l'utilisation de Toxilist²** par les médecins du travail et IDEST lors des visites médicales
- **Accompagner les garages sur le risque chimique** (poursuite du précédent projet de service), en particulier le risque lié aux fumées de diesel

> Indicateurs

- Nombre et typologie des entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement sur le risque chimique
- Nombre de Métrologies d'atmosphère
- Nombre et typologie des actions auprès des garages
- Nombre de sensibilisations toutes activités confondues
- Nombre de récupération de FDS auprès des entreprises
- Nombre d'entreprises ayant FDS associées dans Toxilist
- Nombre de personnes formées à la métrologie d'atmosphère

> Calendrier

- 2025 / 2029 : déploiement des actions

> Référents

- Vincent TONNET / IPRP

² Plateforme collaborative de recensement et de traitement des Fiches de données de sécurité



Les risques du BTP

> Objectif

Renforcer la prévention dans le BTP sur des risques spécifiques : amiante, silice, chutes, poussières de bois...

> Motifs

- L'engagement dans des actions du PRST
- Le BTP particulièrement exposé à des risques spécifiques

> Actions

- **Mise en place d'un partenariat avec l'OPPBTB** dans le cadre des campagnes métiers annuelles pour intégrer de manière adaptée les 3 types de risques dans une fiche d'entreprise (FE) type.
- **Réaliser les fiches d'entreprise pour les adhérents des codes NAF ciblés par les campagnes métiers**, avec une possible orientation vers l'OPPBTB pour bénéficier d'une visite chantier et/ou d'un accompagnement DUERP (outil OPPBTB).
- **Sensibiliser les entreprises sur ces 3 risques par la diffusion de supports de prévention à travers la FE et lors d'une matinée prévention à destination des employeurs, coanimée avec l'OPPBTB**. Cette dernière vise, entre autres, à les informer d'un point de vue juridique et à propos des aides financières existantes.
- **Diffuser des supports de prévention sur ces risques aux salariés** (à concevoir)

> Indicateurs

- Nombre d'entreprises ciblées (selon codes NAF)
- Nombre d'entreprises éligibles aux campagnes métiers
- Nombre de FE réalisées
- Nombre de création/mise à jour de FE
- Nombres de DUERP recensés
- Nombre de création/mise à jour de DUERP
- Nombre de plans d'action recensés
- Nombre de demande de visites chantier recueillies à l'issue de l'AMT
- Nombre de fiches expression renseignées pour l'OPPBTB
- Nombre de réunions avec le conseiller OPPBTB local
- Nombre réunions formalisées uniquement en interne
- Nombre de sessions préparatoires

> Calendrier

- 2025/2029 : un code NAF ciblé par année

> Référent

- Dr Serge ESPOUEY, médecin du travail



Prévention de la désinsertion professionnelle

> Objectif

Renforcer le maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle

> Motifs

- Le maintien dans l'emploi est une des missions de l'offre socle des SPSTI,
- Le service dispose d'un réseau de partenaires,
- L'engagement dans une action du PRST.

> Actions

- **Assurer la prise en charge toujours plus précoce de situations de désinsertion professionnelle**
- **Maintenir une réflexion pluridisciplinaire, incluant les partenaires extérieurs sur le sujet** : ISCIPA, CAP EMPLOI, CEP, Assurance Maladie, Agefiph, etc.
- **Proposer des sensibilisations, selon les besoins, sur la prévention de la désinsertion professionnelle** :
 - Indice de repérage précoce de la désinsertion professionnelle
 - Temps partiel thérapeutique
 - Visite de pré-reprise / aménagement de poste / reclassement
 - Invalidité / notion de handicap
 - ...
- **Poursuivre le partenariat avec CAP EMPLOI pour des permanences dans les locaux du service**
- **Réaliser une ou plusieurs fiches d'information pour les salariés en situation d'inaptitude**
- **Maintenir une communication sur l'axe PDP sur le site internet de l'ASTPB**
- **Poursuivre la participation d'un médecin du service aux réunions mensuelles de l'instance de coordination de la Sécurité Sociale**

> Indicateurs

- Nombre de situations individuelles prises en charge par la cellule
- Nombre de salariés ayant fait l'objet d'aménagements, maintien et retour à l'emploi
- Nombre d'inaptitudes
- Nombre de sensibilisations / nombre d'entreprises participantes / nombre de salariés touchés
- Nombre de documents d'information produits
- Nombre de réunions de la cellule PDP
- Nombre de participations à l'instance de coordination

> Calendrier

- 2025 / 2029 : déploiement des actions

> Référent

Docteur SCOTTO, Médecin du travail référent de la cellule PDP de l'ASTPB



Santé publique (dont addictions)

> Objectif

Poursuivre la prévention des addictions en entreprise

> Motifs

- Une des missions de l'offre socle
- Un enjeu de santé important
- Une demande croissante des entreprises

> Actions

- **Repérage et sensibilisation des salariés lors des visites médicales** et en particulier lors des visites d'information et de prévention
- **Participation à des campagnes de prévention sur les addictions** : « Le mois sans tabac » et réalisation de consultations dans ce cadre, réalisées par une ou plusieurs IDEST
- **Réalisation de webinaires à destination de toutes les entreprises adhérentes au sujet de la prévention des addictions**, partenariat avec l'ANPAA ou autres structures spécialisées selon le sujet
- **Réalisation d'actions de sensibilisation intra-entreprise à la demande des entreprises**
- **Action saisonniers** : thématique de santé publique à inclure régulièrement lors des sessions d'information et de prévention auprès du public de saisonniers

> Indicateurs

- Nombre de consultations dans le cadre de campagnes du type « Le mois sans tabac »
- Nombre de webinaires traitant de santé publique / nombre d'entreprises et de salariés touchés
- Nombre de sensibilisations intra-entreprises / nombre de salariés participants
- Nombre d'actions saisonniers portant sur une thématique de santé publique

> Calendrier

- 2025 / 2029

> Référent

- Groupe de travail IDEST



Saisonniers

> Objectif

Maintenir la prévention des risques professionnels auprès des saisonniers

> Motifs

- La poursuite d'une action du précédent projet de service
- La forte demande des entreprises avec de nombreux saisonniers aux réunions
- Une population nécessitant une sensibilisation spécifique

> Actions

▪ **Poursuivre l'action de sensibilisation des saisonniers**

Module, d'une heure, organisé à Saint-Jean de Luz et Bayonne pour les salariés de l'hôtellerie restauration, la grande distribution, les offices de tourisme, l'agro-alimentaire, les centres de vacances...

Sujets abordés :

- Les risques professionnels
- Les gestes de premiers secours
- Les addictions
- Les risques psychosociaux et la santé mentale

Diffusion d'un support de prévention réalisé par le service sur « Risques professionnels et saisonniers ». 300 à 400 bénéficiaires par an en moyenne.

> Indicateurs

- Nombre de réunions et de participants

> Calendrier

- 2025 / 2029 : réalisation de l'action chaque année

> Référent

- Charlotte ETCHEVERS, ATST



Veille sanitaire / études

> Objectif

- Participer à l'évolution des connaissances sur les risques professionnels

> Motifs

- Une mission transversale des SPSTI,
- L'engagement dans une action du PRST.

> Actions

- **Participation à des études épidémiologiques régionales et nationales :**
 - Campagne sur les Maladies à Caractère Professionnel (MCP) de la DREETS,
 - Autres études à venir sur la santé au travail notamment en lien avec la DREETS
- **Participation et utilisation d'EVREST**
 - Réalisation des questionnaires salariés
 - Utilisation d'EVREST pour réaliser des études en intra-entreprises, avec restitution à l'entreprise notamment en CSSCT

> Calendrier

- 2025 / 2029 : participation aux études

> Indicateurs

- Nombre et typologie des études auxquelles participe le service

> Référent

Docteur Scotto, Médecin du travail



4^{ème} partie - Le suivi

Le suivi du projet de service est organisé avec :

- **Un référent** pour chaque thématique prioritaire, avec constitution d'un groupe de travail spécifique
- **Un point en CMT** sur l'avancement des actions du projet de service
- **Un point une fois par an en conseil d'administration** sur l'avancement du projet
- **Des indicateurs renseignés** à l'issue de chaque action
- **Des bilans** annuels intermédiaires et un bilan final



ANNEXES

Les annexes ci-après comprennent les bilans des Fiches actions principales du précédent projet de service. Elles apparaissent dans l'ordre dans lequel elles étaient listées dans le document 2020-2024 :

- Fiche action TMS
- Fiche action Risque chimique
- Fiche action RPS
- Fiche action Amiante, silice, chute BTP
- Fiche action Addictions
- Fiche action saisonniers
- Fiche action Maintien en emploi / Prévention de la désinsertion professionnelle

	<h2 style="text-align: center;">Bilan 2020-2024 - Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)</h2>
<p>> Objectif Prévenir les TMS dans un cadre de prévention globale auprès de secteurs particulièrement exposés</p>	
<p>> Motifs</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les TMS sont un risque à l'origine d'une part importante des inaptitudes,▪ L'engagement dans une action du PRST,▪ Une pathologie très fréquente en santé au travail et une cause importante de maladies professionnelles,▪ Les secteurs de la santé et de l'action sociale sont particulièrement exposés aux TMS	
<p>> Actions Prévenir les TMS dans les EHPAD dans le cadre d'une démarche globale de prévention : Projet « EHPAD » mis en place, avec partenariat entre la CARSAT, le SIMETRA et l'ASTPB. Au total, une trentaine d'EHPAD concernés, dont 7 EHPAD adhérents à l'ASTPB. Réalizations effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Formation d'une journée des directeurs d'EHPAD à la prévention des risques professionnels▪ Animation du réseau des préventeurs en EHPAD (les « référents prévention ») déjà formés par la CARSAT (3 demi-journées par an).▪ Actions sur les TMS avec :<ul style="list-style-type: none">. Actions de sensibilisation sur les TMS auprès du personnel des EHPAD,. Études de poste pour la prévention des TMS selon les besoins.▪ Mesure d'impact de la prévention des TMS dans le cadre du projet (EVREST)	
<p>> Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de directeurs d'établissement formés/informés : 11 au total▪ Nombre de réunions du réseau avec la participation de l'IPRP du service : 3<ul style="list-style-type: none">○ Thèmes abordés : risque professionnels, TMS, RPS, positionnement du référent/DUERP, REX sur matériel mis en place (lève-malades, etc.)▪ Nombre de préventeurs participant aux réunions du réseau : 11▪ Test d'un « Escape room » développé par la CARSAT spécifiquement pour les EHPAD▪ Aide à la structuration de la note de cadrage du référent : document établi▪ Nombre d'études de poste : 10▪ Restitution d'enquête EVREST effectuée auprès du personnel d'un EHPAD adhérent en 2021	
<p>> Calendrier</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 2020 : formation des directeurs et mise en place du réseau des référents▪ 2021 : animation du réseau▪ 2022 : note de cadrage▪ 2023 : fin du projet EHPAD (cf. note de synthèse : difficulté à mobiliser les acteurs internes de l'entreprise, multiplicité d'actions proposées par les différents partenaires)	
<p>> Référent Keti SALLABERRY / IPRP</p>	



Bilan 2020-2024 - Risque chimique

> Objectif

Renforcer la prévention du risque chimique notamment auprès des TPE

> Motifs

- L'engagement dans une action du PRST
- La poursuite d'une action du précédent projet de service
- La réalisation d'actions auprès de TPE

> Actions

- **Réaliser des mesures d'atmosphère en entreprise**, notamment TPE avec fumée de soudage, usinage, activité BTP, activité plasturgie)
Action en partenariat avec le laboratoire de la CARSAT pour faire des analyses à la demande du médecin du travail dans des entreprises sans valeurs limites d'exposition contraintes.
- **Réaliser une action auprès des garages** à partir de la mallette de prévention réalisée lors du précédent projet de service.
Proposer une évaluation du risque chimique avec si besoin substitution de produits.

Réaliser et diffuser des fiches prévention du risque chimique pour carrossier, peintre, mécanicien. Fiches adressées par mail à tous les garages.
- **Organiser avec le CFA / métier de l'automobile** une intervention pour sensibiliser les apprentis notamment au risque chimique et diffuser les fiches prévention.
- **Mener une action de sensibilisation sur le risque chimique auprès d'entreprises de l'aide à domicile.**
Réunion d'information sur les outils d'évaluation.

> Indicateurs

- Nombre et typologie des entreprises ayant bénéficié d'une analyse : 42 entreprises (analyse FDS + Aide à l'évaluation des Risques Chimiques : métallurgie, tanneries, service funéraire, art du spectacle, agroalimentaire, commerce portuaire, secteur médical...)
- Nb de Métrologies d'atmosphère : 13 entreprises (Métallurgie, Gestion des déchets, Agroalimentaire, Ingénierie)
- Nombre et typologie des actions auprès des garages : 1 action de sensibilisation + 17 Fiches entreprise
- Nombre d'apprentis sensibilisés : 2
- Nombre d'entreprises et de salariés de l'aide à domicile sensibilisés : 0
- Nombre d'entreprises sensibilisées au risque chimique toute activité confondue : 49

> Calendrier

- 2020 / 2024 : analyses d'atmosphère
- 2020 : poursuite de l'action garage
- 2021 : réalisation de l'action pour le secteur de l'aide à domicile

> Référents

- Docteur Jean-Louis BERNARD / médecin du travail - Vincent TONNET / IPRP



Bilan 2020-2024 – Risques psychosociaux (RPS)

> Objectif

Renforcer la prévention des RPS en entreprise.

> Motifs

- L'engagement dans une action du PRST,
- Les RPS sont un risque à l'origine d'une part importante des inaptitudes,
- Les RPS génèrent des pathologies très fréquentes en santé au travail et une cause importante de maladies professionnelles.

> Actions

- Prévenir les effets du Covid et du télétravail, du confinement et du retour sur site pour les salariés et les entreprises (nouvelles organisations du travail) afin d'aider les employeurs à une meilleure prise en compte des RPS dans leurs démarches de prévention : **réalisation de webinaires et de fiches techniques.**
- Accompagner les TPE/PME pour une relance de l'activité dans un contexte de crise intégrant les enjeux liés aux conditions de travail pour aider les employeurs à une meilleure prise en compte des RPS dans leurs démarches de prévention : **réalisation de webinaires et fiches techniques.**
- Renforcer la prise en compte des RPS dans la réalisation des fiches d'entreprise pour aider les employeurs à une meilleure prise en compte des RPS dans leurs démarches de prévention : **enrichissement et actualisation de la trame de fiche d'entreprise pour la partie Risques psychosociaux.**
- Outiller les entreprises face à une situation de crise, notamment dans le cadre d'un accident, d'un décès, d'un suicide, de plusieurs inaptitudes pour RPS etc. : **définition et diffusion d'un protocole de prise en charge et d'intervention en entreprise.**
- **Informers les adhérents et les salariés quant aux violences interpersonnelles au travail via un webinaire à destination des adhérents et la réalisation d'une grille de détection utilisée auprès des salariés lors des entretiens individuels** (aide à l'identification des comportements violents et des ressources pour y faire face).

> Indicateurs

- Sensibilisations :
 - 5 webinaires à destination des adhérents réalisés sur 18 mois (2020/2021) pour prévenir des effets du Covid, du confinement et du télétravail sur les salariés et les entreprises.
 - 3 fiches techniques produites et diffusées à l'attention des employeurs et des salariés concernant le Covid-19, le confinement et le télétravail diffusées le 1er semestre 2020.
 - 3 webinaires réalisés sur 2021/2022 afin d'accompagner des TPE/PME pour une relance d'activité dans un contexte de crise.
 - Webinaire « gérer un évènement traumatique » en 2021 (36 participants).
 - Webinaire « QVCT » en 2022 (29 participants).
 - Webinaire « violences au sein de l'entreprise » en 2023 (35 participants).
 - Webinaire « réaliser son évaluation des RPS » en 2024, incluant le témoignage de la démarche d'un adhérent (23 participants).
 - Sensibilisation d'environ 55 adhérents sur la gestion d'évènements traumatiques via une sensibilisation collective pour l'ANDRH et en individuel lorsque la situation le nécessitait.
 - Sensibilisation aux RPS d'environ 80 managers parmi nos adhérents (pratiques de prévention et détection de la souffrance de leurs collaborateurs, dans un contexte de changement, de réorganisation, d'accidents graves ou d'activité altérée).
 - Sensibilisation de l'ensemble du personnel saisonnier sur les RPS et la santé mentale en 2024 (17 sessions au total).
 - Création d'un violent'o mètre (flyer) en 2023 servant de support à la sensibilisation ainsi qu'à l'évaluation de situations individuelles.
 - Intervention auprès d'environ 60 entreprises (tous secteurs d'activité confondus) sur 2021-2024 pour sensibilisation et/ou conseil dans le cadre d'accidents graves, décès ou situations complexes (dont le webinaire « gérer un évènement traumatique »).
 - 45 adhérents concernés par un débriefing collectif ou soutien psychologique individuel auprès de salariés concernés afin de prévenir les risques de traumatisme.
 - Procédure de soutien psychologique en cas d'évènement grave, rédigée en 2021.
 - Accompagnement d'une centaine d'adhérents à l'identification et la prévention des risques psychosociaux / l'amélioration de la QVCT via des actions de sensibilisation (webinaires) et le conseil ou l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches internes.
 - Accompagnement individuel « renforcé » d'un adhérent dans sa démarche d'évaluation des RPS (participation à 6 comités de pilotage sur 18 mois).
 - 100% des fiches d'entreprises comportent un volet RPS : 1ère révision FE avec volet « charge mentale » enrichi en 2019, 2^e révision en 2024

> Calendrier

- 2020 - 2024

> Référents

- Nicole ETCHEVERRIA / IDEST – Axelle MINVILLE / Psychologue du Travail

	<h2>Bilan 2020-2024 – Amiante, silice, chute BTP</h2>
<p>> Objectif Renforcer la prévention dans le BTP sur des risques spécifiques (amiante, silice, chutes)</p>	
<p>> Motifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'engagement dans des actions du PRST ▪ Le BTP particulièrement exposé à des risques spécifiques 	
<p>> Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un partenariat avec l'OPPBTB dans le cadre d'une campagne métier pour intégrer de manière adaptée les 3 types de risques dans une fiche d'entreprise (FE) type. ▪ Réaliser les fiches d'entreprises dans les entreprises du code NAF ciblé par la campagne métier, avec une orientation vers l'OPPBTB pour bénéficier d'une aide au Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et/ou d'une visite chantier (format cadré par l'OPPBTB). ▪ Sensibiliser les entreprises sur ces 3 risques par la diffusion de supports de prévention à travers la FE et un atelier prévention à destination des employeurs. ▪ Organiser une réunion d'information pour les employeurs sur ces 3 risques avec un volet juridique et sur les aides financières, en partenariat avec l'OPPBTB. A cette occasion, le SPSTI rappelle ses missions et l'importance des catégories de suivi des salariés, dont la déclaration reste de la responsabilité de l'employeur. ▪ Diffuser des supports de prévention sur ces risques aux salariés (à concevoir) 	
<p>> Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises ciblées par code NAF : 25 ▪ Nombre d'entreprises éligibles à la campagne métier (FE inexistante ou >3 ans, effectif >20, adhérent OPPBTB) : 20 ▪ Nombre de FE réalisées : 12 (8 : radiés, fin d'activité, pas de salarié etc.) ▪ Nombre de créations de FE : 3 / Nombre de mises à jour : 9 ▪ Nombre de DUERP recensés : 11 ▪ Nombre de créations DUERP : 1 / Nombre de mises à jour : 1 ▪ Nombre de plans d'action recensés : 8 ▪ Nombre de demandes de visites chantier recueillies à l'issue de l'AMT : 6 (par l'ASTPB) ▪ Nombre de fiches d'expression renseignées : 12 ▪ Nombre de réunions Comité Régional de Coordination Santé Prévention de l'OPPBTB : 3 ▪ Nombre de réunions avec le conseiller OPPBTB local (M. DUCASSE) : 5 et 1 sensibilisation ▪ Nombre de sessions préparatoires : 7 	
<p>> Calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2024/2025 : Campagne métier travaux de maçonnerie générale/gros œuvre (maçons) ▪ 2023/2024 : Campagne métier charpentiers couvreurs ▪ 2020/2021 : Contractualisation, diffusion des supports et organisation de la démarche 	
<p>> Référent</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Docteur Serge ESPOUEY, médecin du travail 	



Bilan 2020-2024 - Addictions

> Objectif

Poursuivre la prévention des addictions en milieu professionnel

> Motifs

- Missions du service et participation à la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (MILDECA)
- Une demande importante des entreprises
- La poursuite d'une action du premier projet de service

> Actions

- **Réaliser une action de prévention des addictions ciblant des entreprises de plus de 200 salariés (puis mise à disposition et promotion de l'intervention dans les entreprises de taille plus modeste également),** dans le cadre d'un partenariat avec la COREADD, les AA ou autres structures spécialisées dans la prévention des addictions.

Animation de séances, des supports de prévention, des ateliers, des témoignages de patients experts (Alcooliques anonymes), intervention sur les addictions.

Moyens matériels : Roll-up de 2 m avec de l'information, documentation, jeux de carte sur les représentations, vidéos, partenariats ...

- **Organiser une ou plusieurs réunions d'information sur la prévention des addictions en entreprise pour les employeurs,** en partenariat avec des structures spécialisées dans la prévention des addictions.
- **Participer à des campagnes de prévention sur les addictions,** comme « Le moi(s) sans tabac »
- **Création de LAST** (Lieux d'Accueil Sans Tabac) sur les sites de Bayonne et Saint Jean de luz, plusieurs IDEST formées à l'accompagnement au sevrage tabagique et à l'entretien motivationnel pour la prise en charge des salariés de nos entreprises adhérentes, action de prévention principalement réalisée lors d'un entretien IDEST.

> Indicateurs

- Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une action : **112**
 - Nombre de salariés concernés par une action : **1144**
 - Nombre et typologie des participants aux réunions d'information pour les employeurs : **21** participants au webinaire de 2022 dédié à cette thématique et **19** participants à la réunion PDP lors de laquelle les participants ont souhaité développer ce sujet.
 - Profils RH : DRH, ARH, RRH, alternants.
 - Profils santé /sécurité : techniciens, animateurs
 - Assistantes sociales
 - Infirmières
 - Psychologue
 - Chefs d'entreprises et gérants (TPE)
- } 40 personnes
- Actions de sensibilisations individuelles et collectives réalisées dans le cadre de campagnes de prévention sur les addictions :
 - Mois sans Tabac et consultations réalisées par les IDEST
 - Webinaire 2022 (médecin, infirmière et intervenants ext.)
 - Action de sensibilisation intra-entreprise 2023 par IDEST

- Thématique dédiée aux saisonniers 2 années consécutives 2022-2023 par les IDEST
- Sensibilisation 11/24 (AS, médecin, IPRP, IDEST) et Action saisonniers RPS et santé mentale au travail en 2024 par les IDEST
- LAST (Lieux d'Accueil Sans Tabac) sur les sites de Bayonne et Saint Jean de luz
- Intégration d'une IDEST au groupe de lecture label HAS des « Recommandations pour la Pratique Clinique » (RPC) dans le cadre de l'élaboration de la recommandation de bonnes pratiques sur le thème « Usage des substances psychoactives : prévention en milieu professionnel ».

> Calendrier

- 2019 / 2024 : actions en entreprise
- 2021 / 2022 : réunion pour les employeurs
- 2020 / 2024 : participation à des campagnes de prévention

> Référent

- Mélodie MARCILLOUX / IDEST

	<h2>Bilan 2020-2024 - Saisonniers</h2>
<p>> Objectif Maintenir la prévention des risques professionnels auprès des saisonniers</p>	
<p>> Motifs</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La poursuite d'une action du précédent projet de service▪ La forte demande des entreprises avec de nombreux saisonniers aux réunions▪ Une population nécessitant une sensibilisation spécifique	
<p>> Actions</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Poursuivre l'action de sensibilisation des saisonniers Module, d'une heure, organisé à Saint-Jean de Luz et Bayonne pour les salariés de l'hôtellerie restauration, la grande distribution, les offices de tourisme, l'agro-alimentaire, les centres de vacances... <p>Sujets abordés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les risques professionnels (dont les risques psychosociaux)• Les gestes de premier secours• Les addictions• Le risque routier <p>Diffusion d'un support de prévention réalisé par le service sur « Risques professionnels et saisonniers ». 300 à 400 bénéficiaires par an.</p>	
<p>> Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de réunions : 92▪ Nombre de participants : 2275▪ Nombre d'entreprises bénéficiaires : 207▪ Nombre d'intervenants mobilisés : 4 infirmières + 1 ATST	
<p>> Calendrier</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 2019 / 2024 : réalisation de l'action chaque année entre avril et septembre	
<p>> Référent</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Martine ORTIZ / ATST	



Bilan 2020-2024 - Maintien en emploi / prévention de la désinsertion professionnelle

> Objectif

- Renforcer le maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle

> Motifs

- Le maintien dans l'emploi est une des missions fortes du service,
- Le service dispose d'un réseau de partenaires,
- L'engagement dans une action du PRST.

> Actions initialement prévues

- **Organiser une ou deux conférences, selon les besoins, sur la prévention de la désinsertion professionnelle :**
 - Le temps partiel thérapeutique
 - Pré-reprise / aménagement de poste / reclassement
 - Invalidité / handicap
- Participation de partenaires à la conférence : médecins conseils de l'Assurance Maladie, OS, AGEFIPH
- Conférence proposée à toutes les entreprises adhérentes au service.
- **Poursuivre le partenariat avec le SAMETH et avec Cap emploi pour des permanences dans les locaux du service.**
- **Réaliser une fiche d'information pour les salariés en situation d'inaptitude**
- **Poursuivre la participation d'un médecin du service aux réunions mensuelles de la Cellule PDP**
- **Poursuivre le partenariat avec le Centre Hospitalier de la Côte Basque** avec la participation d'un médecin du travail à la cellule maintien dans l'emploi des patients souffrant d'épilepsie (*en lien avec thématique maladie chronique*)

> Actions réalisées

- **Organisation d'une conférence sur le Maintien en emploi** le 15 juin 2021 à destination de tous les adhérents
31 personnes participantes (principalement employeurs et RH)
Présentation commune avec ISCIPA, CAP EMPLOI et Assistantes sociales CARSAT
Partenariat avec médecins conseils de l'Assurance Maladie
Présentation des champs d'interventions de chacun
Constitution d'un schéma d'interaction des acteurs du MEE
Exposé d'un cas clinique
Echanges
- **Poursuite du partenariat avec le Cap emploi pour des permanences dans les locaux du service** jusqu'à septembre 2023, où présence systématique de CAP EMPLOI à la cellule PDP de l'ASTPB.
- **Poursuite de la participation d'un médecin du service aux réunions mensuelles de l'instance de coordination de la sécurité sociale.**
- **Création début 2023 de la cellule PDP de l'ASTPB** avec 5 membres de l'équipe pluridisciplinaire : médecin du travail, infirmière, psychologue du travail, assistante sociale ISCIPA, IPRP et CAP EMPLOI.
Mise en route effective en juin.
Invitations plus ponctuelles de partenaires extérieurs : CEP, CPAM, MDPH, UEROS.

2023 :

- 12 réunions de la cellule
- 12 situations individuelles traitées
- Actions collectives : mise en œuvre et diffusion sur le site internet d'un webinaire sur la PDP en juin 2023 (17 participants), participation au forum INCLUSIO à la CCI avec tous les partenaires locaux

2024 :

- 10 réunions de la cellule
- 15 situations individuelles traitées
- Action collective : mise en œuvre d'une réunion d'information auprès des employeurs adhérents le 12 novembre 2024 à la Chambre des Métiers de Bayonne avec ISCIPA, CAP EMPLOI, AVENIR ACTIFS (23 participants, essentiellement DRH et employeurs)

▪ **Participation au RAME 64** (Réseau des Acteurs du Maintien dans l'Emploi)

Objectif : mener des actions de communication en faveur du maintien en emploi (courrier auprès des médecins traitants pour informer sur la visite de pré-reprise, espace connecté pour les professionnels de la thématique, création et diffusion d'un podcast).

2022 : 6 réunions

2023 : 7 réunions

2024 : 8 réunions

▪ **Participation de l'assistante sociale à une réunion trimestrielle des assistantes sociales de Nouvelle Aquitaine** autour de la PDP

> **Indicateurs**

- Nombre de participants à la conférence
- Typologie des partenaires participant à la conférence
- Bilan des actions avec le SAMETH et CAP emploi (OPS)
- Nombre de réunions et de dossiers traités en réunion de cellule PDP
- Actions réalisées avec le CH pour patients souffrant d'épilepsie

> **Calendrier**

- 2020/2021 : organisation de la conférence
- 2020 : fiche d'information sur l'inaptitude
- 2019/2024 : partenariats

> **Référent**

- Docteur Jean-Louis BERNARD, médecin du travail → Docteur SCOTTO, médecin du travail de la cellule PDP